

UN SOUPÇON D'OBLIGATIONS ... LES RESPONSABILITES LEGALES : CIVILES OU PENALES

De l'entité associative

La Cerise sur le Râteau ! souscrit à une assurance qui protège chacun-e de ses membres lors de ses activités.

C'est pourquoi, ce document doit être lu, compris et accepté par sa signature.

Les membres du bureau, eux-elles, portent les responsabilités inhérentes à leurs fonctions.

Des membres de l'association

Chacun-e des membres de La Cerise sur le Râteau ! vérifie sa nécessaire affiliation à une responsabilité civile.

Il-elle est responsable de ses invité-e-s ou de ses affilié-e-s, animaux compris.

La confidentialité et la discrétion concernant les informations échangées durant les temps associatifs sont demandées.

SAVEZ-VOUS PLANTER DES CHOIX ?!

Chacun-e a le droit de décider que son image, son nom ou tout autre élément le concernant de manière directe n'apparaisse pas dans les supports associatifs. Il suffit de le

préciser à la fin de ce document.

Il en est de même pour ce qui est relatif au droit Informatique et Libertés.

DES CONDUITES PERMACULTURELLES LE SOL ET L'ENVIRONNEMENT

Tous les produits de synthèse et/ou chimiques sont prohibés. S'ils devaient être utilisés, ce serait sous contrôle et autorisation d'un-e des membres du Noyau de Bêche ou du bureau.

Un minimum de labours et de machines à moteur est toléré.

Les gaspillages sont proscrits. Chacun-e est attentif-ve aux ressources naturelles, en particulier l'eau, les carburants, le tri des déchets (compost...), le ramassage des ordures de la plus petite (mégots, papiers de bonbons...) à la plus importante (sacs poubelles, déchets verts...).

LES PRODUCTIONS VEGETALES : DE LA GRAINE AU FRUIT ...

Les semences utilisées sont majoritairement certifiées Ecocert®. La récupération étant de mise, il peut arriver que certaines aient des origines « non contrôlées ».

L'association et la rotation des végétaux sont indispensables. Le respect maximal du calendrier lunaire également.

L'observation et le repérage de changements (présence massive d'insectes, plante colorée, abîmée...) font partie des apprentissages fondamentaux.

LES BESTIOLES !

« Il n'y a pas de nuisible. Il n'y a que des déséquilibres, des réajustements, des adaptations... »

Les animaux domestiques, et en particulier les chiens, sont autorisés dans la mesure où ils ne portent pas préjudice au bon déroulement des activités et du voisinage.

La faune sauvage est une alliée ! Même pour chasser les gastéropodes, l'objectif reste d'éliminer mortellement, le moins possible, les super prédateur-trice-s.

La commune compte un certain nombre de chasseur-euse-s, une vigilance particulière est indispensable lors des périodes d'ouverture.

ET LES AUTRES ETRES VIVANTS, LES HUMAINS NOTAMMENT ...

Chacun-e se doit de porter une tenue et des accessoires adaptés aux tâches réalisées : couvre-chef, masque, gant, pantalon, botte...

Il-elle se porte garant-e de capacités physiques et psychiques suffisantes pour participer activement aux activités. Certains vaccins comme le tétanos sont aussi préconisés.

La Cerise sur le Râteau ! s'engage à mettre à disposition une

pharmacie de type familial à ses membres et visiteur-euse-s.

Savoir se ménager est indispensable. Les pauses, les temps de repos...sont largement prescrits.

Veiller les uns sur les autres en donnant l'alerte (au-x-à la concerné-e-s, au-x-à la référent-e-s de l'activité et au bureau) sur des états potentiellement dangereux : stress excessif, fatigue importante, ébriété... est évident.

LES VOIES DE COMMUNICATION

« Aucune forme de domination ne sera tolérée. Il en est de même pour toutes les discriminations malveillantes »

La recherche de consensus est à privilégier aux rapports de force ou aux saisies de procédures institutionnelles (convocation d'une AG extraordinaire, vote...).

« Une anticipation de qualité favorise la création et les réalisations »

De préférence, en journée, il est de mise de privilégier le « direct live » et une utilisation nulle ou très modérée des téléphones mobiles (pollutions : bruits, ondes...).

« Dire ce qu'on fait. Faire ce qu'on dit »

Il est important que chacun-e communique ses observations, ses sentiments, les heures réalisées selon les tâches... Des supports sont en place : cahiers de liaison, boîte mël, blog...

INITIATIVES ET PROJETS

Chacun-e est invité-e à devenir force de proposition.

Toutes les activités bénéficient d'un-e, ou plusieurs, référent-e-s afin d'en garantir le bon déroulement.

LES TRANSPORTS, LA MOBILITE ET LA CIRCULATION

Le co-voiturage et l'usage de véhicules peu polluants est à favoriser.

Il est nécessaire d'anticiper tous les trajets (même les plus courts) pour les grouper.

La prudence est sûreté lors de la conduite « hors route » et de véhicules spécifiques (deux-roues, tracteur...).

LES LIEUX D'ACTIVITES ASSOCIATIVES ET DE VIE

L'occupation des Jardins-Maraichers, de la Cerisaie et du Rucher est, sauf exception, possible du lever au coucher du soleil.

L'accès aux espaces associatifs notamment ceux situés à Latapie, lieu privé, est strictement dépendant de l'approbation de ses habitant-e-s. Il n'est en rien légitime et automatique sans leur-s accord-s préalable-s.

La Cerise sur le Râteau fait le choix de ne pas désigner un-e agent-e d'entretien. La participation active et spontanée aux corvées inhérentes à la vie quotidienne d'un collectif (restauration, entretien des parties communes, bricolage/réparation, détente/repos...) est évidente.

Les clés des véhicules doivent être mises en évidence afin de pouvoir être déplacé en cas de dérangement.

LE MATERIEL ET LES MATERIAUX

« L'objectif de rangement est ici fixé à son maximal »

En fin de journée, les outils doivent être nettoyés et remis à leurs places respectives. Celles-ci doivent être impérativement sécurisées et pratiques. Elles sont donc modifiables. Il est important de signaler l'épuisement d'un stock ainsi que

l'achat, le remplacement, la réparation... d'un outil. Des manipulations techniques particulières, voire des certifications officielles, sont nécessaires à la bonne utilisation de certaines machines.

Tronçonneuses, débrousaileuses, pulvérisateurs, tracteurs, perceuses, scies électriques ... ne seront à disposition qu'après l'accord du-de la-des référent-e-s de l'activité et de leur éventuel-le possesseur-euse.